

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2023

Sous la présidence de M. Eric MULLER, 1^{er} adjoint
au maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - - Mme Aniko JUNG -
Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés : - Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- M. Francis WOLF, le maire avec pouvoir à M. Eric MULLER

Retards excusés : Mme Agnès KAMMERER arrivée au point n°9 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**6. BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°1 : ECRITURE D'ORDRE BUDGETAIRE CHAPITRE
041- COMPTES 2131-238- ACOMPTE OPERATION RESTAURATION DU FOYER SAINT-MAURICE.**

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

La Trésorerie a demandé une régularisation d'écriture par une décision simple du maire hors délibération du Conseil municipal. La régularisation a été réalisée et le maire en a informé le Conseil municipal qui en a pris acte dans sa séance du 14 novembre 2023. La même Trésorerie a ensuite informé la municipalité qu'il convenait, en réalité, que le Conseil municipal prenne une délibération validant la régularisation sous la forme d'une décision modificative. Cette décision modificative fait l'objet de la présente délibération.

VU, les crédits inscrits au budget principal 2023.

VU, dans le cadre du projet de restauration et d'extension du Foyer Saint-Maurice, une insuffisance de crédits empêche de procéder à la régularisation d'une avance consentie en début d'exécution du lot 04. *Il convient d'émettre un mandat d'ordre budgétaire de nature investissement au compte 2131 - chapitre 041, et un titre d'ordre budgétaire de nature investissement, au compte 238 - chapitre 041.*

VU, l'insuffisance de crédit au chapitre 041 "Opérations patrimoniales".

*Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,*

➤ **DECIDE** de transférer les crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-238-FOYER ST MAURIC : FOYER ST MAURICE	0,00 €	3 673,68 €	0,00 €	0,00 €
R-2131-FOYER ST MAURIC : FOYER ST MAURICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 673,68 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	3 673,68 €	0,00 €	3 673,68 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 673,68 €	0,00 €	3 673,68 €
Total Général		3 673,68 €		3 673,68 €

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Président, Eric
MULLER, 1^{er} adjoint au
maire.

Le (la) secrétaire de séance, M. Gérard MITTELHAEUSER, 3^{ème}
adjoint au maire

